



DEBAT  
D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE 2017

# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

I - INTRODUCTION	3
II - LE CONTEXTE INTERNATIONAL	4
III - LA SITUATION EN FRANCE	9
IV - FOCUS SUR LE SECTEUR PUBLIC COMMUNAL	13
V - LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2017	16
VI - ANALYSE RETROSPECTIVE BUDGETAIRE	19
VII - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES	28
VIII - LES INVESTISSEMENTS	32
IX - LES BUDGETS ANNEXES	33

## I - INTRODUCTION

*Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).*

*L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.*

*Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.*

*Le budget primitif 2017 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2017 ainsi qu'à la situation financière locale.*

*La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal et du vote du Budget Primitif 2017.*

## II – LE CONTEXTE INTERNATIONAL

*Ce chapitre a été rédigé début janvier 2017 et reprend les faits connus à cette date.*

*Sources : - <http://www.insee.fr> – Note de conjoncture INSEE Décembre 2016*

*- Perspectives économiques mondiales publiées par le FMI en octobre 2016*

**Une croissance forte, durable, équilibrée... Ce retour à meilleure fortune que les dirigeants de la planète ne cessent d'appeler de leurs vœux « nous échappe toujours ». Présenté le 4 octobre dernier, le dernier cru des Perspectives économiques mondiales du Fonds monétaire international (FMI) esquisse une reprise en dents de scie sur laquelle pèsent des risques toujours prononcés. « La croissance est trop faible depuis trop longtemps, et dans de nombreux pays, ses bénéfices touchent trop peu de monde », a résumé le chef économiste de l'institution, Maurice Obstfeld, devant la fine fleur de la finance mondiale réunie à Washington pour les assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale.**

- **Une activité languissante et une reprise progressive**

Le FMI table sur une croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial de 3,1 % en 2016 et 3,4 % en 2017. Ces prévisions sont en ligne avec la réévaluation effectuée cet été après le référendum sur le « Brexit ». Néanmoins, depuis janvier, elles ont été ramenées à la baisse de 0,3 point de pourcentage pour cette année et de 0,2 point pour 2017. Un exercice de révision devenu coutumier depuis la crise financière.

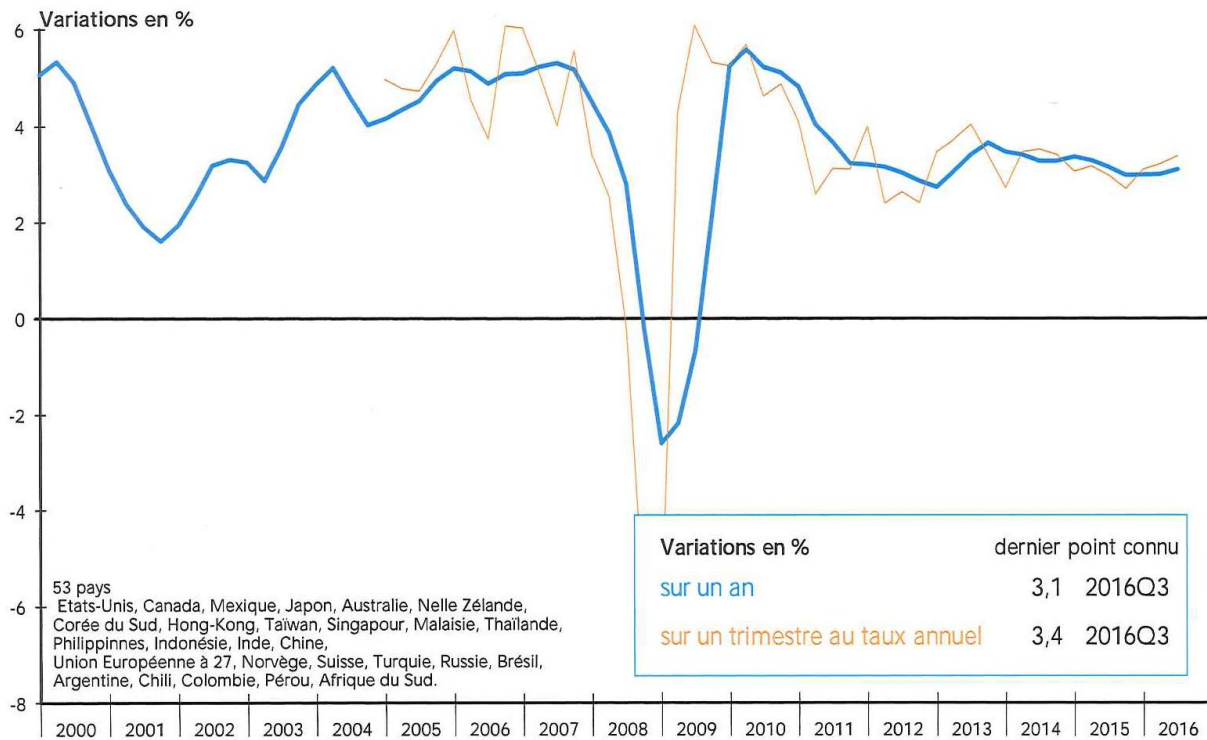
Le Fonds se préoccupe particulièrement du sort des économies avancées. Chez elles, « les cicatrices de la crise sont encore assez visibles », souligne le rapport. La demande intérieure et l'investissement y restent insuffisants, des facteurs auxquels s'ajoutent le vieillissement démographique et l'affaiblissement de la croissance de la productivité.

Malgré une embellie du climat des affaires, les économies émergentes n'ont pas franchement redémarré à l'été 2016. L'activité a ralenti en Chine (+1,5% après +1,7 %), dans les pays d'Europe centrale et orientale et en Turquie, cette dernière étant pénalisée par de vives tensions internes. Au Brésil, le PIB s'est de nouveau fortement contracté. En revanche, la récession a pris fin en Russie où l'activité s'est stabilisée. De ce fait, les importations des pays émergents ont quasiment stagné au troisième trimestre 2016 (+0,1 %), après avoir plongé au premier trimestre (-1,9 %) et timidement rebondi au deuxième trimestre (+1,3 %).

# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Au troisième trimestre 2016, les économies avancées ont un peu accéléré (+0,5 % après +0,4 %). C'est notamment le cas des États-Unis (+0,8 % après +0,4 %), où les dépenses des entreprises ont cessé de se contracter. Au Japon, le PIB a continué de progresser (+0,3 % après +0,5 %). De même, malgré le vote pro-*Brexit*, l'activité est restée solide au Royaume-Uni (+0,5% après +0,7 %). En conséquence, les importations des économies avancées ont retrouvé un peu d'élan (+0,4 % après +0,3 %). Les importations américaines, notamment, ont accéléré après quatre trimestres de quasi-stagnation. Au total, le commerce mondial a de nouveau progressé modérément à l'été (+0,3 % après +0,7 % au deuxième trimestre et -0,5 % au premier).

## CROISSANCE DU PIB MONDIAL EN VOLUME



- **Incertitudes en pagaille et risques « baissiers »**

A mesure qu'on s'éloigne de la crise financière « les facteurs qui influent sur les résultats économiques à l'échelle mondiale deviennent plus complexes », écrivent les économistes du FMI. Autrement dit, bien

malin qui pourra prévoir avec certitude l'impact de tel ou tel mouvement en cours sur le scénario de croissance à moyen terme. En la matière, « *les risques de dégradation continuent de l'emporter sur les chances d'amélioration* », précisent-ils.

Les conséquences du Brexit figurent en bonne place dans ce tableau des incertitudes. Les retombées de l'événement sont difficiles à mesurer tant que planent les doutes sur le futur statut du pays. Ces craintes qui s'expriment face à la mondialisation se traduisent par des politiques de repli, au risque de porter un coup supplémentaire à un commerce mondial déjà en très petite forme.

La Chine est un autre point d'interrogation. Le repositionnement de son modèle est salué par le FMI, mais cette transition n'est pas sans effet sur le volume des échanges mondiaux. En sus, l'empire du Milieu est confronté à des défis porteurs de risques considérables. Au premier plan, l'augmentation effrénée de la dette des entreprises, avec dans le rôle de l'intermédiaire un système financier complexe et opaque.

Ces grandes tendances ne sont pas les seules à peser sur les perspectives de croissance. Le FMI se livre à un inventaire effrayant des risques existants. Pêle-mêle, il cite les sécheresses en Afrique, la multiplication des actes terroristes, les conflits au Proche-Orient ou la propagation du virus Zika...

- **Relance budgétaire, réformes structurelles et action multilatérale**

Le FMI appelle les Etats à réagir pour relancer l'activité, et à ne pas se reposer sur la seule action des banques centrales. Il juge que « *le soutien de l'activité par la voie budgétaire* » est indispensable quand les marges de manœuvre existent. Réforme des politiques de l'emploi, mise en place d'incitations fiscales en faveur de l'investissement dans la recherche et le développement, investissements dans les infrastructures sont quelques-unes des pistes évoquées.

Il exhorte aussi les gouvernements à s'attaquer à la réparation des bilans des banques et aux réformes structurelles trop longtemps différées. Un effort qui, pour être plus efficace, doit être coordonné entre les grands pays.

Si les Etats agissent trop peu et trop tard, le danger est celui d'un enlèvement dans une « *stagnation séculaire* ». « *Cette perspective devient de plus en plus tangible, en particulier dans certains pays avancés* », met en garde le FMI.

**Dans la zone Euro**, au troisième trimestre 2016, la croissance est restée modérée et a été principalement tirée par la consommation, tandis que l'investissement des entreprises est resté atone. L'activité a ralenti en Espagne (+0,7 % après +0,8 %) et en Allemagne (+0,2 % après +0,4 %) mais elle

# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

a accéléré en Italie (+0,3 % après +0,1 %). D'après les dernières enquêtes disponibles, l'activité demeure relativement bien orientée. Cependant, le retour de l'inflation en raison d'une remontée des prix du pétrole affecterait négativement la consommation privée. Ceci s'ajoute aux incertitudes mondiales qui pourraient plus particulièrement affecter les investissements.

En effet, 2017 s'annonce non dénuée de risques politiques. Les risques les plus importants sont à attendre au Royaume Uni (Brexit), en Espagne (gouvernement fragile), en Grèce (financement de la dette), au Portugal (difficultés fiscales), en France (primaires et élections présidentielles) et en Italie (référendum).

## **Zone euro en 2017 : une petite croissance**

En 2017, la zone euro va bénéficier de trois principaux facteurs : un environnement extérieur caractérisé par la faiblesse de l'euro, une politique monétaire encore accommodante facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays, notamment en Allemagne, en Italie et peut-être en France. Cependant, le retour de l'inflation va peser sur la croissance.

Selon le consensus, la croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre 1,2% en moyenne en 2017 après 1,6% attendu en 2016. La demande intérieure devrait en rester le moteur principal, alimentée par la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs, qui sera moins forte que l'année dernière mais toujours nourrie par l'emploi et la hausse des salaires.

Toute la question est de savoir dans quelle mesure la confiance va revenir pour permettre un décollage des investissements suffisant. Cela améliorerait le potentiel de croissance qui reste faible : les gains de productivité ne progressent que modestement tandis que la population en âge de travailler décline, une tendance qui pourrait changer à l'avenir au regard des flux migratoires.

L'amélioration des perspectives de croissance de long terme nécessite une reprise dynamique de l'investissement productif et la mise en place de réformes structurelles.

## **Zone euro : le retour de l'inflation**

Après un début d'année 2016 en territoire négatif, l'inflation est redevenue positive en juin mais est demeurée très faible en dépit de la baisse des taux directeurs de la BCE et de l'extension de son programme d'assouplissement quantitatif en mars 2016. Après avoir été nulle en moyenne en 2015, l'inflation devrait rester faible en 2016, atteignant +0,2% en moyenne.

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Début 2017, l'inflation va poursuivre sa remontée progressive, suivant la tendance du prix du pétrole. In fine, l'inflation en zone euro bien que supérieure à son niveau attendu en 2016 (+0,2%) devrait rester sous la barre du +2% visé par la BCE : à +1,4% en moyenne en 2017 et à +1,7% en 2018. La croissance de l'inflation devrait progressivement affecter négativement le pouvoir d'achat.



## III – LA SITUATION EN FRANCE

**Le PIB s'est redressé au 3ème trimestre 2016 tandis que la dette publique reculait. En novembre, la consommation des ménages a progressé de nouveau, annonce l'Insee.**

Au troisième trimestre 2016, plusieurs clignotants du tableau de bord de l'économie française sont au vert. Le produit intérieur brut (PIB) en volume s'est redressé modérément (+0,2 % au 3e trimestre après -0,1 %), la dette publique a reculé de 10,3 milliards par rapport au deuxième trimestre pour atteindre 2.160,4 milliards d'euros, et la consommation des ménages en biens a de nouveau progressé en novembre.

Rapportée à la richesse nationale, la dette de l'ensemble des administrations publiques, mesurée selon les critères de Maastricht, atteint 97,6% du Produit intérieur brut (PIB), contre 98,4% à la fin du deuxième trimestre de l'année. Le ratio de la dette au troisième trimestre reste toutefois supérieur à l'objectif affiché par le gouvernement français pour l'ensemble de 2016. Selon Bercy, la dette publique devrait en effet atteindre 96,1% du PIB cette année, comme l'an dernier, et se stabiliser l'an prochain à 96%.

Dans le détail, la contribution de l'État à la dette a baissé de 2,3 milliards d'euros sur la période, un recul qui provient pour l'essentiel de celui de la dette négociable à court terme (-10,2 milliards d'euros) "partiellement compensé par une hausse de l'encours de titres de long terme" (+7,0 milliards d'euros).

### **Consommation des ménages en biens : +0,4 % en novembre**

Les dépenses de consommation des ménages en biens, qui avaient déjà grimpé de 0,8% en octobre, ont gagné à nouveau 0,4 % en novembre, pointe l'Insee. Une hausse qui s'explique en particulier par le niveau soutenu des dépenses en énergie (+1,4% après +3,6% en octobre), mais aussi des achats automobiles et de motos qui ont nettement rebondi : +2,4 % par rapport au mois précédent et +4,2 % par rapport à novembre 2015.

En revanche, l'Insee note un repli des achats en biens d'équipement du logement (-0,9%) le mois dernier, notamment une chute des achats de téléviseurs, après un premier semestre très dynamique. Les achats en biens fabriqués se sont modérément accrus (+0,3%), soutenus par les dépenses en biens durables qui progressent pour le quatrième mois d'affilée (+0,9%). Les dépenses en habillement et textile se replient (-0,9%). Quant à la consommation de produits alimentaires, elle est restée stable.

## **Sécu et administrations publiques locales**

La contribution à la dette des administrations de Sécurité sociale (Asso) diminue elle aussi de 4,8 milliards d'euros, "surtout du fait de l'Acoss (organisme collecteur des cotisations de Sécurité sociale) qui rembourse 6,8 milliards d'euros de titres de créance à des unités hors des administrations publiques", relève l'Insee.

La contribution à la dette des administrations publiques locales (Apul) régresse aussi de 1,7 milliard d'euros. Département et régions se désendettent (-0,8 milliard chacun), tout comme les communes (-0,4 milliard) et les syndicats intercommunaux (-0,1 milliard). Idem pour la dette des organismes divers d'administration centrale (Odac) qui a baissé de 1,5 milliard d'euros.

En revanche, la dette publique nette, qui tient compte de la trésorerie présente dans les caisses des administrations publiques, a augmenté modérément de 3,6 milliards d'euros, pour représenter 88,2% du PIB (88,4% au trimestre précédent).

## **Le retour de l'inflation sera l'un des changements marquants de 2017**

Avec la remontée des cours du pétrole, la hausse des prix devrait dépasser 1 % cette année, alors qu'elle a été quasi nulle en 2015 et 2016.

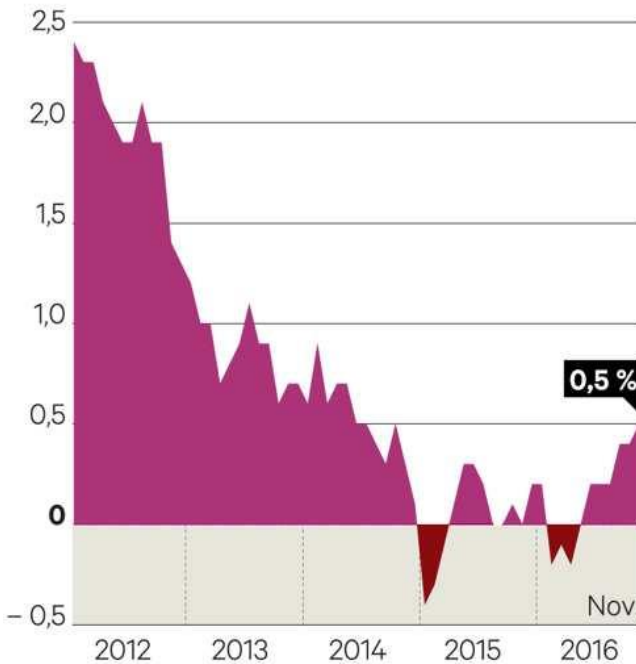
Le pouvoir d'achat des ménages va s'en ressentir, mais l'impact sera limité.

L'inflation nulle ou presque, c'est fini. La hausse des prix devrait retrouver le chemin de la « normalité » en s'élevant au-dessus de 1 % en 2017 en France, si l'on en croit les économistes, alors qu'elle était proche de zéro ces deux dernières années. Ce n'est pas parce que la Banque centrale européenne (BCE) a fait tourner la planche à billets à plein ces dernières années, ni parce que les prix des biens manufacturés ou des services vont s'envoler. Mais du fait de la simple stabilisation des prix de l'énergie par rapport à l'an passé.

La remontée de l'inflation a d'ailleurs déjà commencé. Dans l'Hexagone, les prix ont grimpé de 0,5 % en novembre dernier par rapport au même mois de 2015 alors que les prix baissaient au printemps dernier sur douze mois. D'ailleurs, les investisseurs semblent avoir anticipé ce retour de l'inflation puisque les taux d'intérêt sur les marchés ont augmenté ces dernières semaines. La hausse du prix du baril de pétrole depuis un mois, qui se négocie désormais au-dessus de 55 dollars, va soutenir l'indice des prix, tout comme l'affaiblissement récent de l'euro face au dollar va renchérir les importations.

## L'inflation en France

En %, glissement annuel de l'indice des prix à la consommation



Variation mensuelle par secteur, en %

■ Oct.-nov. 2016

■ Oct.-nov. 2015

Energie	- 0,5	+ 0,9
Alimentation hors produits frais	+ 0,2	+ 0,1
Habillement et chaussures	+ 0,1	+ 0,2
Produits frais	- 2	+ 0,1
Autres produits manufacturés	- 0,1	- 0,1
Services de santé	- 0,2	- 0,1
Produits de santé	- 0,2	- 0,4
Transports et communications	- 1,4	- 1,6
<b>Ensemble</b>	- 0,2	0

« LES ÉCHOS » / SOURCE : INSEE

Certes, cette remontée devrait rester modérée dans beaucoup de pays et notamment en France où le chômage reste élevé, ce qui pèse sur les prix. D'autant que la baisse passée du prix du pétrole a tendance à se diffuser lentement à travers l'économie. Il n'y a donc pas de hausse conséquente des prix à prévoir a priori. Mais, même lente, la remontée de l'inflation devrait tout de même avoir des conséquences importantes sur la conjoncture.

## Hausse des taux d'intérêt

D'abord sur le pouvoir d'achat. Celui-ci, tiré ces deux dernières années par la faiblesse de l'inflation, va marquer le pas. Les salaires ont peu de chances d'accélérer franchement en 2017, car leur évolution dépend, au moins en partie, de l'inflation passée et de l'importance du sous-emploi. Les prestations sociales, elles, ne seront que peu revalorisées, puisque l'inflation en 2016 a été quasi nulle. La consommation devrait s'en ressentir et moins jouer le rôle de moteur de l'activité que l'an passé, même s'il est probable que les Français puisent un peu dans leur bas de laine pour financer leurs achats. Ils

ont en effet augmenté leur épargne l'an passé. Le retour de l'inflation n'en va pas moins peser sur les salaires réels et la demande des ménages.

Patrick Artus, le chef économiste de Natixis, voit aussi un autre risque qui découle du retour de l'inflation, celui de la hausse des taux d'intérêt à long terme. Celle-ci, si elle se poursuivait, pourrait freiner l'investissement et dégrader la solvabilité des emprunteurs. « *Si le redressement de l'investissement des entreprises ou en logements n'est pas clair, la hausse des taux d'intérêt à long terme peut compromettre la reprise* », estimait-il dans une étude publiée à l'automne. Pour l'instant, les conjoncturistes n'y croient pas car d'autres moteurs existent, tels que les exportations ou encore une politique fiscale moins restrictive dans la zone euro. Et la BCE a l'intention de continuer à mener sa politique ultra-accommodante en 2017.

## IV – FOCUS SUR LE SECTEUR PUBLIC COMMUNAL

### **Une moindre croissance des dépenses de fonctionnement**

En 2015, les dépenses de fonctionnement du secteur communal progressent de 1,4 %, confirmant le ralentissement entamé l'année précédente (+ 2,5 % en 2014, après + 3,4 % en 2013).

Les frais de personnels progressent quant à eux de 2,0 % en 2015, après + 4,6 % en 2014. Avec 44,3 Md€, les frais de personnel pèsent ainsi de plus en plus lourdement dans les budgets du bloc communal. La décélération des frais de personnel en 2015 est surtout marquée dans les communes (+ 1,4 %, après + 4,0 % en 2014) ; dans les groupements à fiscalité propre, la progression reste soutenue (+ 5,2 %, après + 7,3 % en 2014). Cela reflète la montée en charge progressive de l'intercommunalité, qui associe une progression importante des dépenses de personnel des groupements à fiscalité propre et une augmentation plus modérée de ces dépenses dans les communes. Cette approche, comptable mais non consolidée, ne tient toutefois pas compte des flux liés à la mutualisation des services en matière de gestion et de dépenses de personnel (mises à disposition de personnel facturées) qui se développent au niveau du secteur communal.

L'augmentation des frais de personnel en 2015 s'explique, en partie, par les effets de la revalorisation des carrières des agents de catégorie B et C suite au décret n° 2014-80 du 29 janvier 2014, ainsi qu'à la hausse de + 0,1 point du taux de cotisation employeur due à la CNRACL. Elle provient aussi pour partie d'une augmentation des effectifs liée à la réforme des rythmes scolaires.

### **Des recettes courantes plus dynamiques**

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 106,4 Md€ en 2015, en hausse de + 2,0 % après une faible progression de + 0,7 % en 2014. Cette progression provient essentiellement des impôts locaux, qui augmentent de 4,6 %. Les taxes ménages (taxes d'habitation et foncières) perçues par le secteur communal sont les plus dynamiques (+ 4,8 % selon les fichiers fiscaux). D'une part, les taux d'imposition du secteur communal ont augmenté plus vite qu'en 2014, leur progression restant cependant en dessous des moyennes enregistrées lors des précédentes années postélectorales. D'autre part, le produit des collectivités locales a profité de la croissance rapide des bases communales malgré une revalorisation limitée (+ 0,9 %) des valeurs locatives cadastrales en 2015. Pour la taxe d'habitation, et dans une moindre mesure le foncier bâti, la fin de l'exonération de certaines personnes de condition modeste explique une partie de la croissance des bases telles qu'elles sont enregistrées dans les fichiers fiscaux. La loi de finances pour 2016 a réintroduit ce dispositif d'exonération, les contribuables concernés bénéficiant d'un dégrèvement au titre de l'année 2015, compensé par l'État. S'agissant des impôts économiques (CFE, CVAE, IFER et TASCOM), la principale recette est la CVAE, qui augmente de

# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

4,5 %. Dans l'ensemble, les impôts économiques perçus par le secteur communal augmentent de + 3,9 %. Avec 52,9 Md€, les impôts locaux représentent 49,8 % des recettes de fonctionnement alors que cette part n'était que de 48,5 % en 2014 et 48,2 % en 2013. Quant aux autres impôts et taxes, ils progressent de 0,7 %, grâce notamment à la hausse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus par les communes (+ 10,6 % pour les montants recouvrés).

La progression des recettes de fonctionnement est cependant freinée par la baisse des concours de l'État (- 7,2 %) dans le cadre de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques. La dotation globale de fonctionnement (DGF), telle qu'enregistrée dans la comptabilité des collectivités, décroît en 2015 de 8,4 % pour les communes et de 8,8 % pour les groupements à fiscalité propre, ce qui représente une diminution de la DGF de 8,5 % sur l'ensemble du secteur communal, après une baisse de 3,1 % en 2014.

Au total, l'augmentation sensible des recettes de fonctionnement conjuguée à un ralentissement des dépenses de fonctionnement permet à l'épargne brute d'augmenter de + 5,4 %, après 3 années de baisse, pour s'établir à 16,3 Md€.

## **Nouveau recul de l'effort d'investissement**

En 2015, les dépenses d'investissement hors remboursements de dette baissent de - 9,6 %, après -11,4 % en 2014, pour s'établir à 29,7 Md€. Ces deux diminutions successives font suite à la forte hausse de 2013 (+ 9,0 %) et s'inscrivent en partie dans les effets du cycle électoral communal.

Cependant, les baisses observées en 2014 et 2015 sont plus marquées que lors des précédents cycles, ce qui peut s'expliquer par le contexte de baisse des dotations. Ce sont essentiellement les dépenses d'équipement qui expliquent cette baisse, avec une diminution de 14,0 % en 2015 ; la baisse est de 13,4 % pour les communes, qui fournissent un peu plus des trois quarts des dépenses d'équipement du secteur communal, et de 15,8 % pour les groupements à fiscalité propre.

En 2015, les dépenses d'investissement, hors remboursements de dette, du bloc communal s'établissent à 58,8 % de l'investissement global des collectivités locales, proportion en baisse de 2 points par rapport à 2014.

## **Diminution du taux d'endettement**

En 2015, les recettes d'investissement du secteur communal, hors emprunts, progressent de 0,9 %. Avec par ailleurs une épargne brute en hausse et des dépenses d'investissement en baisse, le secteur communal dégage une capacité de financement de 1,7 Md€ alors qu'il avait un besoin de financement depuis 2011. Cette donnée agrégée cache cependant des situations contrastées, avec une capacité de

# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

financement de 1,9 Md€ pour les communes mais un besoin de financement de 0,2 Md€ pour les groupements à fiscalité propre. Par ailleurs, au sein des communes, la situation varie selon la taille des communes : les communes de 100 000 habitants et plus ont un besoin de financement de 0,3 Md€, alors que les autres strates de communes dégagent une capacité de financement, pour un total de 2,2 Md€. De même, les groupements de 100 000 habitants et plus ont un besoin de financement de 0,4 Md€, tandis que les autres groupements dégagent une capacité de financement de 0,2 Md€.

Cette situation se traduit par un flux net de dette (emprunts nouveaux moins remboursements) de 1,0 Md€, dont la moitié se concentre dans les communes de plus de 100 000 habitants, et par une augmentation du fonds de roulement de 2,6 Md€.

Compte tenu de la progression des recettes de fonctionnement, le taux d'endettement (dette/recettes de fonctionnement) diminue de 0,8 point pour atteindre 80,8 % en 2015.

## **2016 : modération des dépenses de fonctionnement et baisse des dotations de l'État**

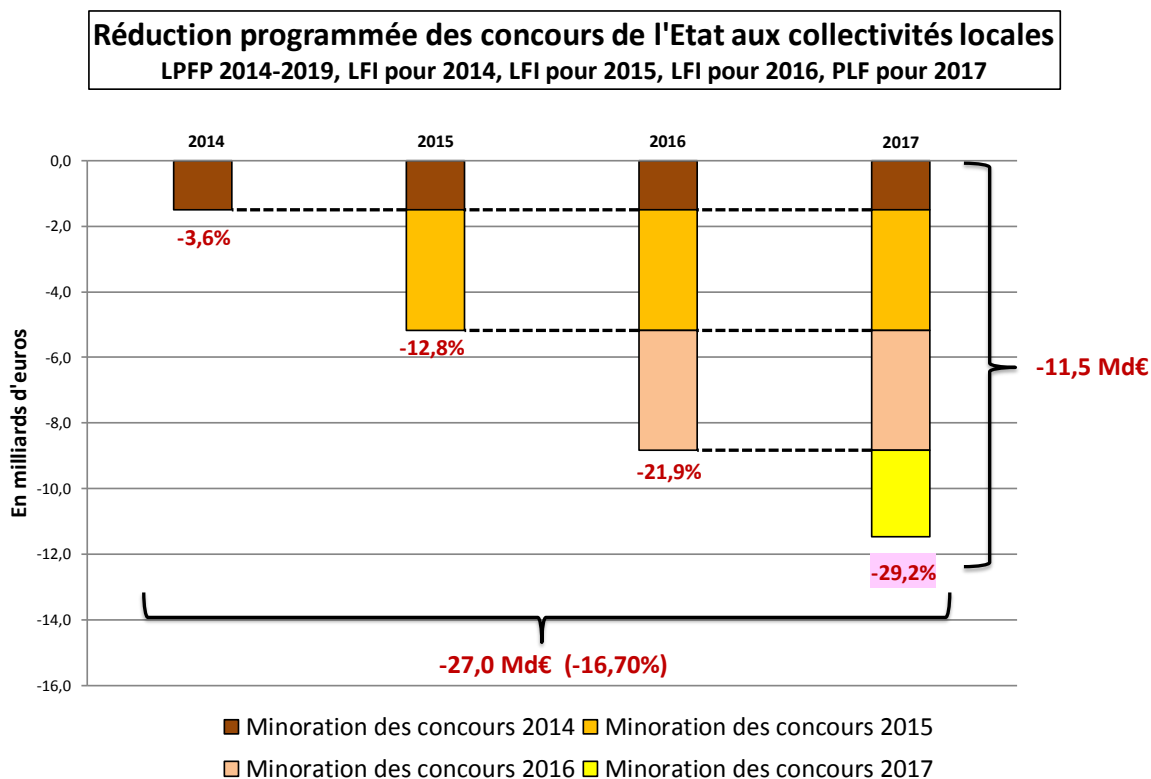
L'analyse des budgets primitifs fournis par la DGFIP montre que les dépenses de fonctionnement devaient progresser à nouveau de façon modérée en 2016. Cette modération concerne notamment les achats et charges externes, qui pourraient rester pratiquement stables en 2016, et les charges de personnel, malgré les effets de la hausse du point d'indice de la fonction publique en milieu d'année (+ 0,6 %) et l'effet des mesures « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR).

Comme en 2015, les recettes de fonctionnement du bloc communal sont marquées en 2016 par la baisse des dotations de l'État. Au sein du bloc communal, la répartition de la contribution au redressement des finances publiques s'est effectuée au prorata des recettes réelles de fonctionnement. Les communes contribuent ainsi à l'effort d'économie du bloc communal à hauteur de 70 %, soit 1 450 M€. Les groupements à fiscalité propre contribuent, quant à eux, à hauteur de 30 % du montant total du bloc communal, soit 621 M€. La DGF des communes se monte ainsi à 12,4 Md€ et celle des groupements à fiscalité propre à 6,7 Md€. Dans ce contexte, la dotation de solidarité urbaine (DSU) augmente cependant de 180 M€ en 2016, et la dotation de solidarité rurale (DSR) de 117 M€, la dotation nationale de péréquation (DNP) restant quant à elle stable. Le montant des dotations de péréquation communale en 2016 atteint ainsi 1 911 M€ pour la DSU, 1 242 M€ pour la DSR et 794 M€ pour la DNP. Par ailleurs, les deux fonds de péréquation du secteur communal continuent leur montée en puissance : le FPIC et le FSRIF, respectivement augmentés de 220 M€ et 20 M€ en 2016. Les impôts locaux perçus par le bloc communal étaient prévus moins dynamiques qu'en 2015, en raison notamment d'une progression plus modeste de la CVAE (+ 1,4 %) et d'une augmentation plus limitée des bases des taxes « ménages » et de la CFE, malgré une revalorisation des valeurs locatives un peu plus forte qu'en 2015 (+ 1,0 %, après + 0,9 %).

## V – LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2017

La contexture générale du PLF2017 reprend largement le triptyque qui structurait les Lois de Finances pour 2015 et 2016 avec ses trois volets désormais devenus coutumiers :

■ **Baisse des dotations** : Bien que diminuée de moitié pour le bloc communal pour 2017, elle continuera encore de peser sur les finances des collectivités locales.



La DGF est évaluée à 30,8 milliards € au PLF 2017. La diminution de la DGF de 7,1% par rapport à 2016 représente 1,33% des recettes réelles de fonctionnement des collectivités de 2015.

Rappelons que la réforme de la DGF qui devait s'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est renvoyée à un projet de loi de financement des collectivités territoriales qui sera examiné à l'automne 2017 pour une application en 2018.



# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

■ **Soutien de l'Etat à l'investissement local** : Il est à nouveau renforcé avec la prolongation et l'augmentation du fonds de soutien à l'investissement local. L'objectif reste de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement.

■ **Renforcement de la péréquation** avec une progression et des adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la DGF sur les collectivités les plus fragiles.

## En ce qui concerne le bloc communal

➤ Le bloc communal a bénéficié d'une réduction de moitié de sa contribution au redressement des finances publiques qui atteint environ un milliard d'euros au lieu de deux.

➤ **REVALORISATION FORFAITAIRE DES VALEURS LOCATIVES**. La valeur locative cadastrale d'un bien immobilier sert de base aux impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières). Elle est calculée forfaitairement à partir des conditions du marché locatif de 1970 pour les propriétés bâties (date de la dernière révision générale). C'est pourquoi, pour tenir compte de l'érosion monétaire et de l'évolution des loyers, elle est revalorisée chaque année par des coefficients forfaitaires nationaux fixés annuellement par les lois de finances. Le taux de revalorisation était de 1% en 2016.

Pour 2017, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fixée à **+0,4 %**.

A partir de 2018, la revalorisation sera définie en fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle).

➤ **FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL**. Le gouvernement a reconduit en 2017 le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) et l'a porté à 1,2 milliard d'euros (contre 1 milliard en 2016). Ce fonds est composé d'une dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (DSIL). Il s'agit notamment d'enveloppes régionales réparties selon la population et consacrées à de grandes priorités d'investissement : Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité et de l'accueil de populations nouvelles, ...

En outre, le montant de la DETR sera de 1 milliard €, soit en augmentation de 184 millions € par rapport à 2016.

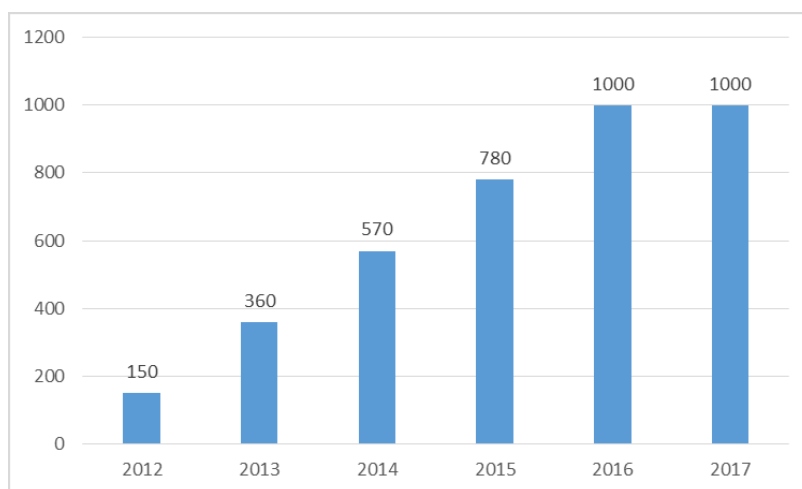
➤ **AUGMENTATION DES DOTATIONS DE PEREQUATION VERTICALE**. La progression et le recentrage des dotations de péréquation intégrées à la DGF permettent de limiter l'impact de la baisse de la DGF pour les collectivités les plus fragiles. La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) augmentera en 2017 de

# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

180 millions d'euros (comme en 2016) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) d'autant (contre une progression de 117 millions d'euros prévue initialement, qui était égale à celle de 2016).

➤ **PEREQUATION HORIZONTALE : MAINTIEN DU FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC).** Le FPIC assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

## Montant du FPIC 2017 : 1 Milliard €



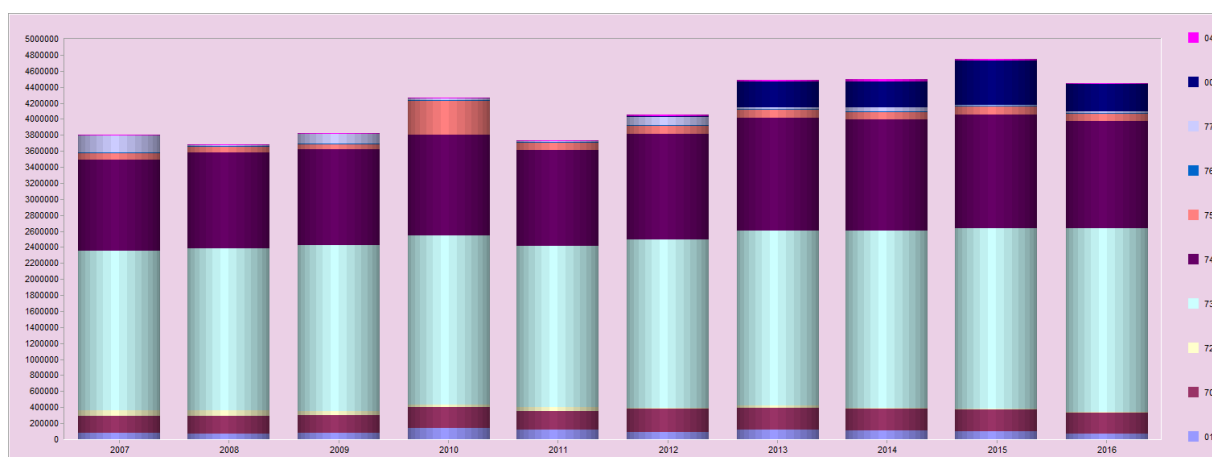
*Evolution du FPIC en millions €*

## VI – ANALYSE RETROSPECTIVE BUDGETAIRE

L'analyse rétrospective de la santé financière de la commune constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives offertes tant en fonctionnement qu'en investissement.

### A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Des recettes de fonctionnement stables depuis 2013



*Evolution des recettes de fonctionnement*

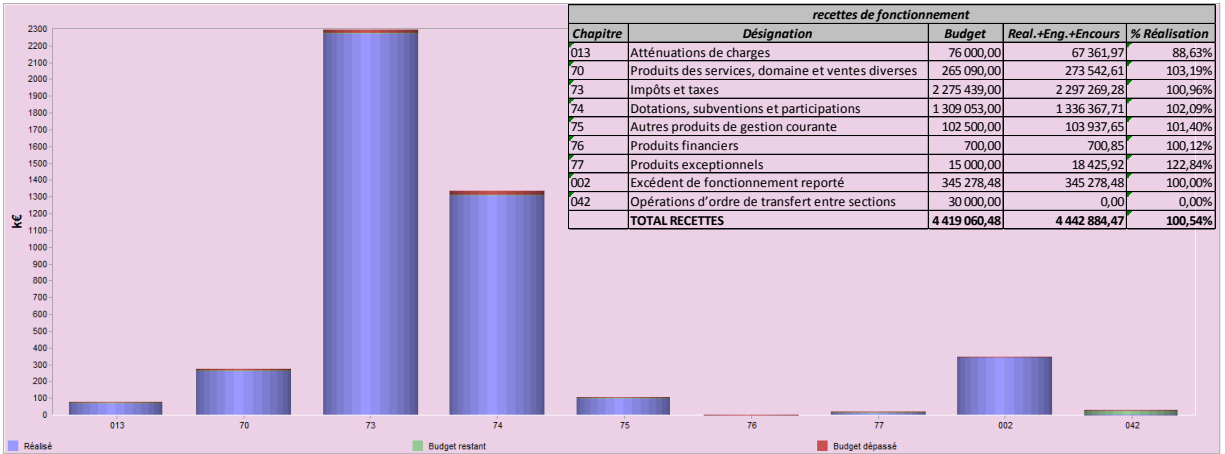
Premier poste de recettes de la collectivité, le produit de la fiscalité locale (au chapitre 73) a augmenté de près de 10% entre 2013 et 2016, une hausse due aux variations nominales des bases, prévues par les lois de finances. Il est ainsi passé de 1.126 K€ en 2013 à 1.222 K€ en 2016.

S'agissant des transferts reçus, deuxième source de recettes de la commune, l'attribution de compensation versée par la communauté de communes est stable depuis 2011, à 903 K€.

A l'inverse, les recettes provenant de la Dotation Globale de Fonctionnement (au chapitre 74) ont quant à elles diminué de 173 K€ entre 2013 et 2016, passant de 714 K€ à 541 K€. Cette évolution négative a toutefois été partiellement compensée par une augmentation de la Dotation Nationale de Péréquation et de la Dotation de Solidarité Rurale : + 85 K€ sur la même période.

Les produits de gestion courante (chapitre 70), quant à eux, restent stables sur la période 2013-2016 : occupation du domaine public, concessions, ALSH, services périscolaires, ...

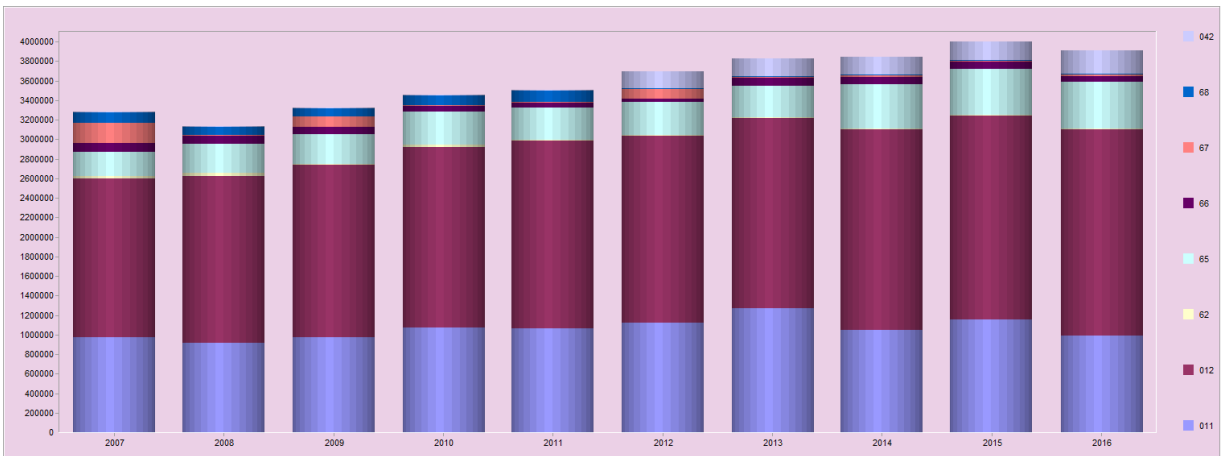
# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017



Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement - Recettes - 2016

En 2016, les réalisations par chapitre sont sensiblement identiques aux recettes prévues au Budget primitif.

## Des dépenses de fonctionnement contenues



Evolution des dépenses de fonctionnement

Comme la plupart des collectivités, les charges de personnel (chapitre 012) constituent le premier poste de dépenses. Malgré la recherche constante de maîtriser son évolution, ce chapitre a été impacté depuis 2013 par plusieurs dispositifs légaux :

- Les incidences liées au « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) issu du déroulement de carrière des agents ;

# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

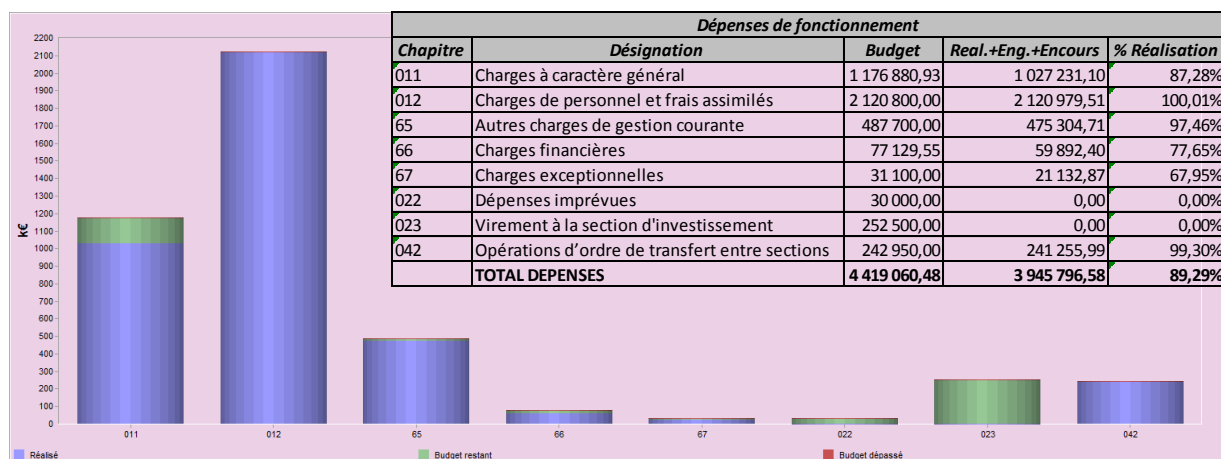
- Le relèvement du taux de cotisation à la CNRACL depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 : Taux employeur de 27,40% à 28,85%, de 28,85% à 30,40% au 1<sup>er</sup> janvier 2014, de 30,40% à 30,50% au 1<sup>er</sup> janvier 2015, de 30,50% à 30,60% au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- L'augmentation des cotisations versées à l'IRCANTEC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 : Taux employeur de 3,53% au 1<sup>er</sup> janvier 2013 à 4,08% au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- La mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires avec la mise en place des activités périscolaires ;
- La revalorisation des grilles des catégories B et C en 2014 ;
- L'augmentation du point d'indice de la fonction publique de 0,6% en juillet 2016.

La maîtrise de l'évolution des effectifs et l'optimisation de l'organisation des services devront permettre à l'avenir de contenir l'évolution de ce poste dans un niveau de contrainte croissant.

Les charges à caractère général (chapitre 011), 2<sup>ème</sup> poste en dépenses derrière les charges de personnel, sont maîtrisées et amorcent une diminution.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65 – indemnités élus, participations obligatoires, subventions, ...) sont stables depuis 2014 et la participation obligatoire au SDIS.

Enfin, quant aux charges financières (chapitre 66), essentiellement composées des intérêts de la dette, elles diminuent depuis 2014 (-20% entre 2014 et 2016) après une évolution en 2013 (recours à l'emprunt).



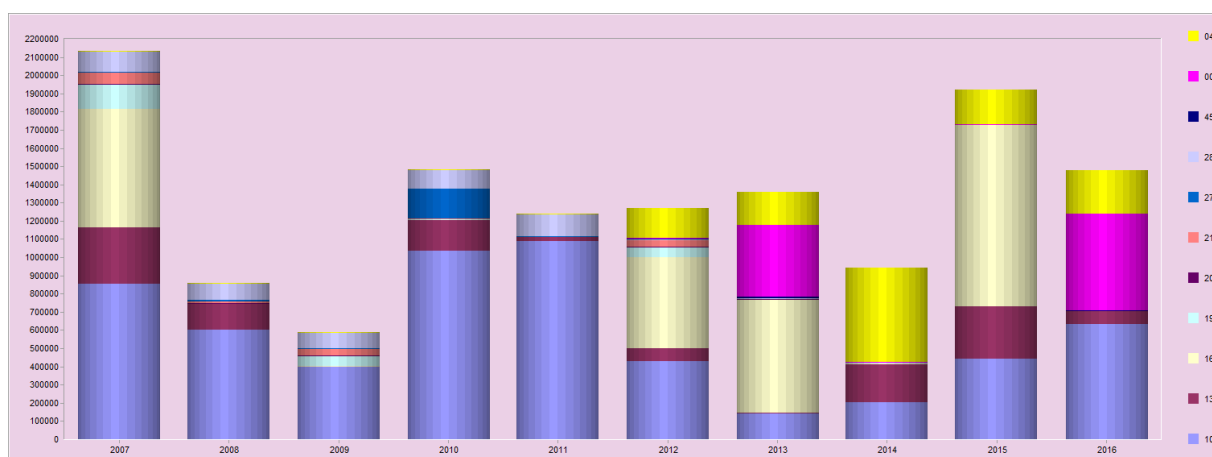
Vue d'ensemble par chapitre du fonctionnement - Dépenses - 2016

# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

En 2016, les dépenses de fonctionnement (hors 023) sont inférieures de plus de 5% par rapport aux dépenses inscrites au budget primitif.

## B – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### Des recettes d'investissement fluctuantes



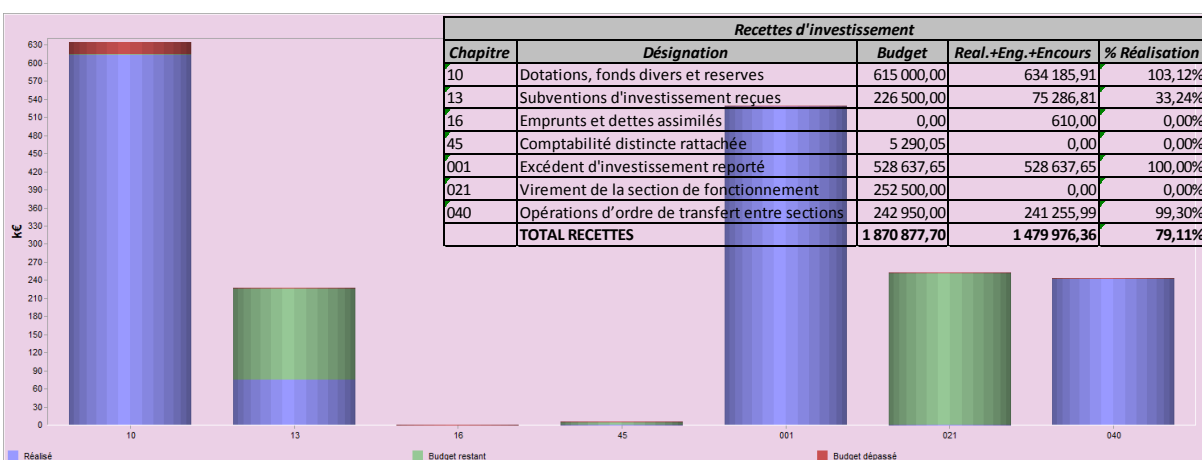
Evolution des recettes d'investissement

Hors autofinancement disponible et opérations d'ordre (dotation aux amortissements), les recettes sont constituées de :

- Le FCTVA (chapitre 10) : il est indexé sur le volume réel d'investissements réalisé en année n-1, qui corrobore le dynamisme de ces investissements : 101 k€ en 2014, 85 k€ en 2015, 132 k€ en 2016. Le taux de compensation du FCTVA est de 16,404% en 2016.
- La fiscalité d'urbanisme, au travers de la Taxe d'Aménagement (chapitre 10) : La taxe d'aménagement, instaurée par la loi de finances rectificative pour 2010 et se substituant notamment à la taxe locale d'équipement (TLE), est établie et perçue par les services déconcentrés de l'Etat en deux échéances 12 et 24 mois après la délivrance de l'autorisation d'urbanisme. Le produit perçu est de l'ordre de 100 k€ depuis 2014.

# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

- Les subventions (chapitre 13) qui fluctuent en fonction des opérations et dont les paiements enregistrent souvent un décalage important, ce qui explique qu'elles font l'objet de reports fréquents sur l'exercice suivant.
- L'emprunt (chapitre 16) : On notera par exemple l'emprunt de 1.000.000 € réalisé en 2015 en vue de financer les projets structurants de la commune.

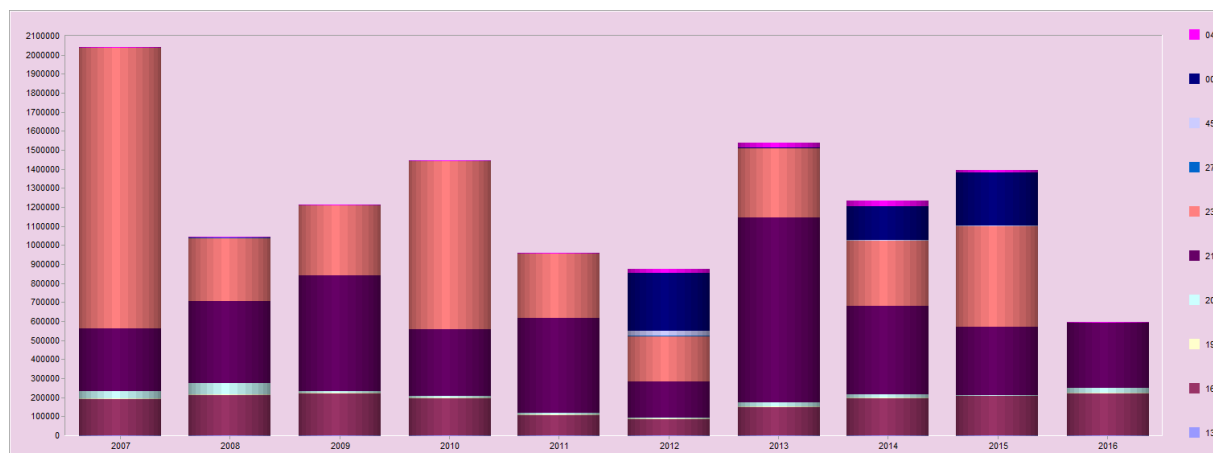


Vue d'ensemble par chapitre d'investissement - Recettes - 2016

Les recettes d'investissement 2016 sont conformes aux recettes prévues au budget primitif. Logiquement le montant des subventions perçues n'est que de 33% du prévisionnel car il s'agit d'une subvention départementale de 150.000 € qui avait été inscrite au BP dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD943 (GRMU); la première phase de travaux débutant en 2017, le paiement de cette subvention fera l'objet d'un report sur l'exercice 2017.

# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

## Des dépenses d'investissement liées aux programmes de travaux



*Evolution des dépenses d'investissement par chapitre*

La commune a conduit un programme d'investissements important depuis plusieurs années (chapitres 21 et 23), composé d'opérations structurantes (travaux nouveaux et précédemment engagés) et de programmes récurrents (renouvellement des équipements).

Outre les dépenses d'équipement, les dépenses d'investissement sont essentiellement constituées du paiement du capital de la dette (chapitre 16). L'encours de la dette par habitant restant bien en deçà de la moyenne de la strate en fin d'exercice 2016, à 551 €.

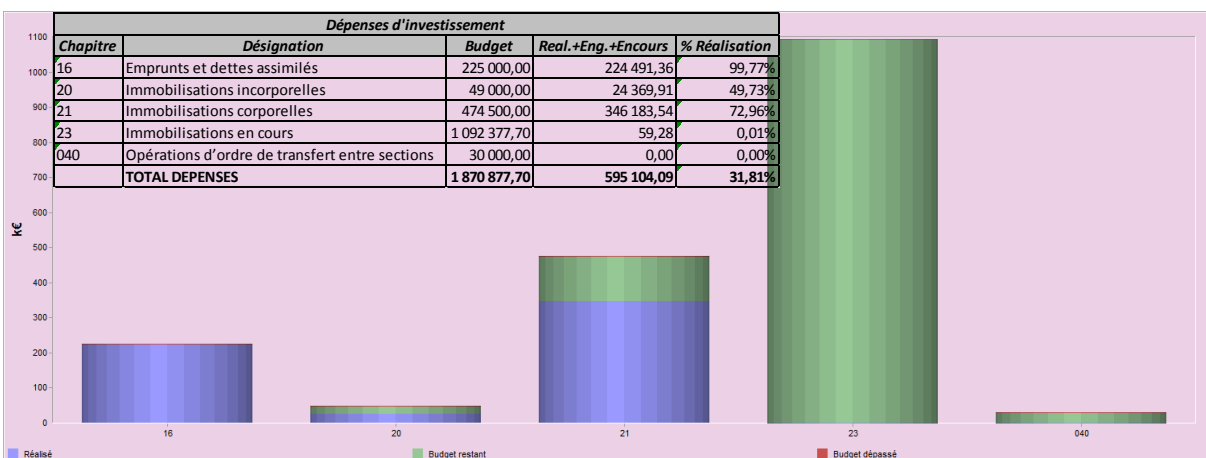
### **Les principaux aménagements et programmes structurants depuis 2008 sont les suivants :**

Parvis de la mairie, parking du cimetière de Bois-en-Ardres, carrefour Gloriant, carrefour des Tilleuls, avenue Charles de Gaulle, place Belle Roze, tête du canal, city-stade, skate-park, terrain de pétanque au lac.

S'y ajoutent la réfection de voiries et trottoirs, des acquisitions foncières, l'aménagement de l'accueil de la mairie et de la salle de conseil, l'aménagement du foyer Saint-Just, les divers aménagements dans les écoles et dans les bâtiments communaux, ...



# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017



*Vue d'ensemble par chapitre d'investissement - Dépenses - 2016*

Comme 1.000.000 € étaient prévus en dépenses (chapitre 23) pour la réalisation de la première tranche de travaux d'aménagement de la RD943, laquelle est programmée en 2017, alors un report s'opérera sur l'exercice 2017.

## C – L'ETAT DE LA DETTE COMMUNALE

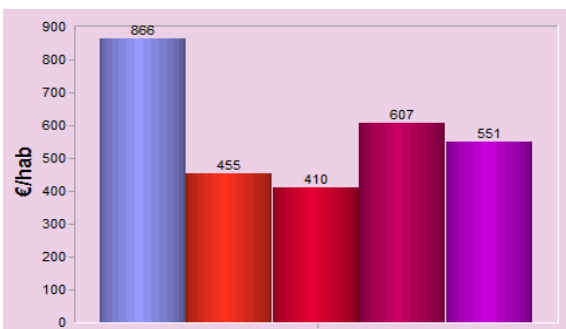
Au 31 décembre 2016, l'encours de la dette sur le budget principal est composé de 4 emprunts, tous à taux fixes.

La structure de la dette est constituée à 100% de produits ne présentant pas de risques selon la charte de bonne conduite en vigueur depuis 2009.

Le taux moyen est de 3% au 31/12/2016. Ce taux est calculé en rapportant le montant des frais financiers des différents emprunts au montant total de l'encours de la dette. Il était de 5% en 2008. Il permet de vérifier que le coût financier est cohérent avec les niveaux du marché.

Comme illustré ci-après, l'encours de la dette par habitant demeure bien en deçà de la moyenne depuis 2013. Il est de 551€ à fin 2016, contre une moyenne nationale de 866€ en 2013 et de 794€ en 2016 pour la même strate de population.

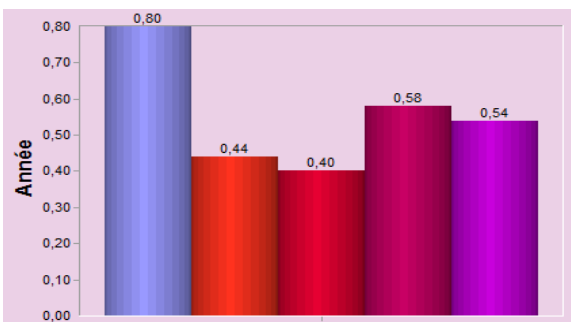
# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017



*Encours de la dette au 31/12 / Population*

Légende	
France 2013	
Réalisé 2013	
Réalisé 2014	
Réalisé 2015	
Réalisé 2016	

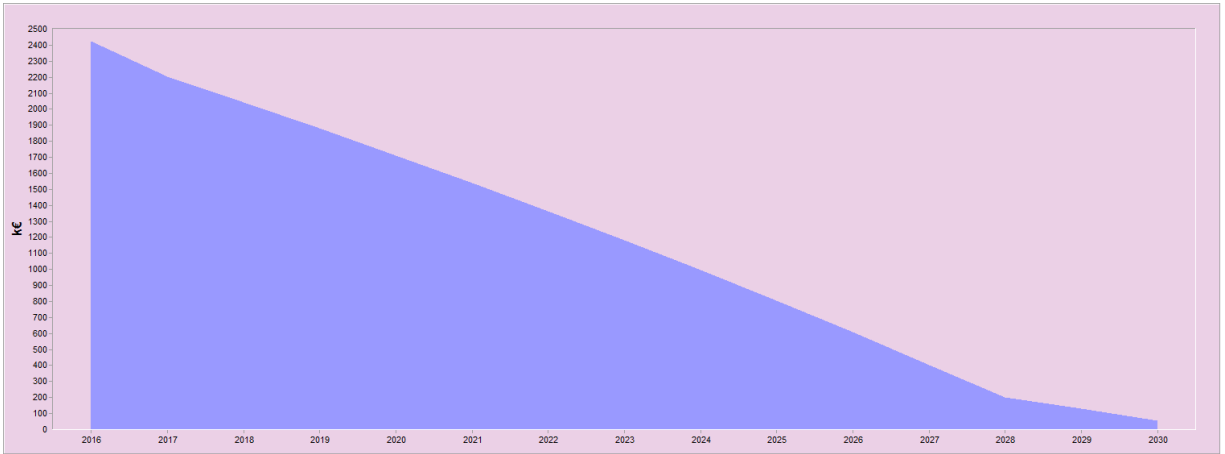
Le poids de la dette en nombre d'années de recettes courantes est quant à lui d'environ 6 mois, bien inférieur à la moyenne de la strate. Il permet de situer les marges de manœuvre pour les années à venir.



*Encours de la dette au 31/12 / Recettes réelles de fonctionnement*

L'analyse de l'évolution de l'encours de la dette permet de constater actuellement une baisse régulière et linéaire, diminuant de près de 50% en 7 ans, passant de 2.200 k€ en 2017 à 1.180 k€ en 2023.

# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017



*Evolution de l'encours de la dette par année*

## VII – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

### A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Les recettes prévisionnelles de fonctionnement

L'évolution des recettes de fonctionnement ne devrait pas faire preuve d'un grand dynamisme en 2017. Plusieurs facteurs l'expliquent :

- Une dynamique fiscale ralentie dans la mesure où la variation nominale des bases fléchit : 0,4% en 2017 contre 1% en 2016. L'hypothèse retenue est donc celle d'une fiscalité constante avec une hausse des bases de 0,4%.

Le tableau ci-dessous reprend les données de l'état de notification 2016 transmis par la Direction Générale des Finances Publiques.

	TAUX 2016	PRODUITS 2016	PRODUITS 2017 PREVISIONNELS A TAUX CONSTANTS
Taxe d'habitation	20,59 %	679.046 €	681.762 €
Taxe foncière bâti	19,40 %	490.113 €	492.073 €
Taxe foncière non bâti	58,92 %	46.963 €	47.150 €
		<b>1.216.122 €</b>	<b>1.220.985 €</b>

- La quatrième année consécutive de baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, bien que la loi de finances 2017 prévoit la réduction pour moitié de l'effort demandé aux communes.

On peut ainsi estimer que l'effort supplémentaire demandé à la commune sera d'environ 38.000 € par rapport à la DGF 2016, soit une dotation 2017 de l'ordre de 504.000 €.

Pour rappel, le montant de la DGF était de 714.533 € en 2013, ce qui représente une baisse d'environ 210.000 € (30%) en quatre ans.

Cette baisse devrait malgré tout être partiellement compensée par les mesures en faveur de la Dotation de Solidarité Rurale et du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

- La stabilité de l'attribution de compensation reversée par la Communauté de Communes Pays d'Opale.
- Les autres recettes (produits des services, taxe additionnelle aux droits de mutation, revenus des immeubles,...) devraient rester stables, à l'identique des trois exercices précédents.

## **Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement**

La commune devra poursuivre dans ses efforts de bonne gestion, même s'il faudra inévitablement composer avec un effet de ciseaux, entre la faible dynamique des recettes et la croissance des charges communales, marquée par le poids des dépenses au chapitre charges de personnel.

L'évolution prévisionnelle des principaux postes se présente comme suit :

- **La masse salariale est parfaitement contenue au sein des dépenses de fonctionnement et n'est impactée, sur l'exercice, que par les décisions réglementaires et statutaires puis par le GVT.**

Ce chapitre budgétaire a été impacté ces dernières années par le relèvement du taux de cotisation à la CNRACL. Ces cotisations seront portées à 30,65% pour la part employeur en 2017. Il faut également tenir compte de la hausse des cotisations versées à l'IRCANTEC au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le taux employeur passant de 4,08% à 4,20%.

Enfin, le point d'indice de la fonction publique augmentera de 0,6% au 1<sup>er</sup> février 2017.

- Les charges à caractère général, liées au bon fonctionnement des services, sont maîtrisées et il conviendra de poursuivre les efforts de gestion conformément aux objectifs définis par la collectivité. Ces dépenses peuvent être impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des combustibles et carburants (tendance haussière), l'indexation des primes des contrats d'assurance ou encore le poids croissant des normes.

La prospective 2017 est ainsi basée sur une reconduction à l'identique du montant inscrit au titre du budget primitif 2016. A noter la réalisation des phases 2 et 3 de la gestion des archives communales, d'un montant de 25k€.

- Les autres charges de gestion courante, telles que les subventions, les indemnités versées aux élus ou les contributions obligatoires (SDIS) demeurent stables.
- Enfin, les frais financiers fléchissent, passant de 78 k€ en 2014 à une prévision de 70 k€ en 2017.

## B – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### Les recettes prévisionnelles d'investissement

Les recettes d'investissement pour l'année 2017 devraient être les suivantes :

- LE FCTVA : Le montant du fonds de compensation pour la TVA à percevoir en 2017 devrait être de l'ordre de 50 k€.
- Les subventions d'équipement : En 2017, dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD943, plusieurs inscriptions budgétaires seront prévues : Département, DETR, amendes de police, Fédération Départementale d'Energie. L'estimation est de l'ordre de 400 k€.
- La taxe d'aménagement : Destinée au financement des équipements publics générés par l'urbanisation, le produit attendu en 2017 devrait être de l'ordre de 100 k€.
- L'emprunt : Au sortir de l'exercice 2016, le stock de la dette communale s'élève à 2.205k€, un poids de dette inférieur à la moyenne de la strate.

De plus, il convient de rappeler que la toxicité de l'encours est nulle, aucun des emprunts ne présentant de risques.

En raison de l'importance des investissements à venir sur les trois prochaines années (aménagement de la RD943 et de la place d'Armes), il conviendra d'envisager le recours à l'emprunt. Il conviendra bien entendu de tenir compte des capacités de remboursement de la commune en lien avec l'amortissement de la dette existante, afin d'en déterminer le montant.

## **Les dépenses prévisionnelles d'investissement**

S'agissant du programme d'investissements 2017, les principaux projets sont présentés au chapitre suivant.

Le programme pluriannuel de réalisation des projets structurants que sont l'aménagement de la RD943 et la requalification de la place d'Armes débutera au printemps 2017.

- Pour la place d'Armes, il s'agira de la phase d'études et de consultation des services de l'Etat, en lien avec le maître d'œuvre.
- Pour l'aménagement de la RD943, la première phase de travaux sera réalisée.

## VIII – LES INVESTISSEMENTS

Les principaux investissements 2017 sont les suivants :

- > Première phase de travaux d'aménagement de la RD943
- > Phase d'études dans le cadre de la requalification de la place d'Armes
- > Réfection de voiries et trottoirs : Bd Senlecq, rue de la demi-lune, rue du Palentin
- > Poursuite de la réhabilitation de la future maison médicale et du local des Services techniques
- > Première phase de réfection de façade de la salle municipale d'Ardres
- > Fin de l'étude diagnostique assainissement
- > Réalisation de l'étude diagnostique eau potable
- > Mise en accessibilité de la mairie
- > Installation d'un panneau d'informations lumineux à Bois-en-Ardres
- > Pose de 10 caveaux au cimetière d'Ardres
- > Equipement des écoles en matériel numérique mobile
- > Achat d'une mini pelle 2T5
- > Achat de matériels et équipements : Base de loisirs, Maison de la Nature, ALSH, Affaires scolaires, voirie, espaces verts, manifestations, service communication.



## IX – LES BUDGETS ANNEXES

### A – LE BUDGET EAU

Le budget Eau 2016 présente les résultats prévisionnels de clôture suivants :

- En fonctionnement : + 10.356,28 €
- En investissement : + 16.187,77 €

L'excédent en résultat de clôture est donc de 26.544,05 €.

Aucun achat d'eau au syndicat d'Audruicq en 2016 pour les ions perchlorates. Pour rappel, 25.000 € y avaient été consacrés en 2015.

Le montant de la surtaxe annuelle reversée par le délégataire reste stable, à environ 23.000 €.

Le contrat de Délégation de Service Public a été renouvelé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 avec la société SUEZ Eau France (Eaux de Calais).

Une étude du système d'alimentation en eau potable de la commune, d'un montant de l'ordre de 40.000€ HT et subventionnée à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, sera réalisée au cours de l'année 2017.

### B – LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget Assainissement 2016 présente les résultats prévisionnels de clôture suivants :

- En fonctionnement : - 28.798,08 €
- En investissement : + 99.103,76 €

L'excédent en résultat de clôture est donc de 70.305,68 €.

En recettes de fonctionnement, le montant de la surtaxe annuelle reversée par le délégataire reste stable, autour de 100.000 €.

En dépenses de fonctionnement, le contrat affermage avec le délégataire d'un coût annuel de l'ordre de 16.000 € est dorénavant supporté par le budget assainissement, consécutivement à une remarque formulée par la Trésorerie (ce coût était jusqu'alors supporté par le budget principal).

# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

En recettes d'investissement, 35.000 € ont été perçus au titre du FCTVA. Ce fonds de compensation reprend les investissements des années 2014 et 2015. D'autre part, une subvention de 33.600 € a été perçue dans le cadre des travaux d'assainissement qui avaient été réalisés rue du Palentin. Enfin, un emprunt de 100.000 € a été réalisé.

En dépenses d'investissement, l'étude des systèmes d'assainissement des eaux usées des communes d'Ardres et de Brêmes-les-Ardres se poursuit. Environ 20.000 € de dépenses pour cette étude en 2016.

Le contrat de Délégation de Service Public a été renouvelé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 avec la société SUEZ Eau France (Eaux de Calais).

## C – LE BUDGET LOTISSEMENT LES CHARMILLES

Le budget Lotissement les Charmilles 2016 présente un résultat de clôture à + 224.537,80 €.

7 terrains restent à vendre.